

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Organisation Internationale pour les Migrations

99^{ème} Session du Conseil
(29 Novembre au 02 Décembre 2010)

Déclaration de cette Mission

Monsieur le Président,

Tout d'abord, permettez moi de féliciter les membres du nouveau bureau ainsi que les nouveaux membres et observateurs. Nous sommes convaincus que leur adhésion contribuera au renforcement de l'OIM au sein de laquelle nous leur souhaitons la bienvenue.

J'aimerais également remercier M. Lacy Swing Directeur Général, Mme Laura Thompson, Directeur Général Adjoint et l'ensemble du personnel de l'organisation pour les efforts louables au service des migrants à travers le monde.

Monsieur le Président,

Nous savons qu'aujourd'hui la problématique migratoire fait partie intégrante de l'agenda politique de la communauté internationale en raison des problèmes et des enjeux politiques, juridiques, économiques, sociaux et culturels qu'elle pose pour l'ensemble des pays du monde. Si les causes du phénomène sont bien connues, les modes de sa gouvernance et les réponses adéquates à apporter aux défis qu'il soulève le sont moins et nécessitent dialogue et concertation soutenus et permanents.

De par sa situation géographique qui le place à la croisée des routes migratoires ou se déroule des mouvements denses et complexes de mobilité humaine, et après avoir été pendant longtemps, un pays d'émigration, le Maroc est devenu en un laps de temps très court, un pays de transit et de destination également.

C'est dans ce contexte que le Maroc s'est doté de sa feuille de route qui oriente sa politique migratoire tant au plan national qu'au niveau bilatéral et international.

Au plan national et institutionnel, Le Maroc qui déploie d'énormes efforts pour associer sa communauté Résidant à l'Etranger aux efforts du développement. Cependant, il convient de rappeler, dans ce contexte, que les efforts des pays d'origine demeurent insuffisants s'il ne sont pas accompagnés par les pays d'accueil qui sont les principaux bénéficiaires de l'exode des compétences et des cerveaux.

Conscient de l'importance de sa diaspora qui constitue 10% de la population du pays (soit plus de 3 millions ressortissants), le Royaume du Maroc s'est doté, en 1990, d'un Ministère spécifiquement dédié à la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger afin de:

Par ailleurs, d'autres structures spécialement au service de la Communauté Marocaine établie à l'Etranger ont été mises en place. Il s'agit notamment de la « Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger » créée depuis 1996 avec pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens que les MRE entretiennent avec leur pays.

Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), créé en 2007, entre autres, pour assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et contribuer au développement des relations entre le Maroc et les gouvernements et sociétés des pays de résidence des émigrés marocains.

Au niveau international, l'approche du Maroc en matière migratoire procède d'un ensemble de principes fondamentaux qui guide son action au sein des divers foras concernés par la question de la migration à savoir :

- Le traitement des enjeux de la migration doit être concilié avec les défis du développement,
- La migration doit être perçue comme facteur de développement pour l'économie mondiale. Pour peu qu'elle soit bien gérée, elle serait bénéfique au développement des pays d'origine, de transit et de destination.
- L'approche sécuritaire a démontré ses limites dans le domaine de la gestion de la migration.
- Le traitement de la question de la migration doit s'opérer dans un cadre empreint de solidarité et de coopération internationale.
- La dimension des droits de l'homme doit être intégrée dans toute politique de gestion de la migration.

Partant de ces principes, le Maroc a adhéré depuis longtemps aux efforts régionaux et internationaux dans le domaine de la gestion de la migration. Il a été, ainsi, parmi les premiers initiateurs et signataires de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Il a été également l'un des initiateurs de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et développement, connu sous le nom du processus de Rabat, qui a réussi à réunir, pour la première fois, autour de la même table les pays d'origine, de destination et de transit appartenant aux continents africain et européen.

Cette initiative, a, en effet, jeté les jalons de coopération et de concertation entre les continents africain et européen et se confirme, dans le domaine de la migration, en tant que l'un des processus régionaux de consultation les plus

réguliers et des plus pertinents et dont le troisième round aura lieu en 2011 à Dakar au Sénégal.

Dans cet même esprit, que le Maroc s'est engagé avec plusieurs pays de l'Union Européenne et des partenaires africains dans des projets de coopération Nord- Sud et Sud-Sud pour une gestion efficace et à visage humaine de la migration plaçant au centre d'intérêt la personne du migrant.

Monsieur le Président,

Le Maroc estime que les réponses aux défis migratoires devraient contribuer à mettre en porte à faux les réflexes de repli identitaire, à lutter contre les comportements xénophobes et à appréhender l'apport positif mutuellement bénéfique de la migration, notamment dans la conjoncture de crise financière mondiale qui doit nous inciter à réfléchir à assurer la protection des groupes les plus vulnérables notamment les victimes de la traite humaine, les femmes et les mineurs.

Monsieur le Président,

Le Maroc, qui estime que l'OIM demeure un acteur incontournable dans la gouvernance de la migration internationale, accorde un intérêt particulier à ses activités et aux divers chantiers de réforme et de restructuration lancés avec pour objectif l'adaptation de l'Organisation aux développements récents de la scène migratoire internationale.

A ce titre, nous suivons de près les efforts de restructuration de l'Organisation. Nous saluons le travail accompli par l'équipe de mise en œuvre présidée par Madame le Directeur Général Adjoint, et nous suivons avec intérêt particulier la 2ème phase de la mise en œuvre sur le terrain. Nous aimerions réitérer nos préoccupations exprimées lors du processus laborieux d'adoption de la résolution 1186 et réitérées à maintes reprises, et qui concernent la prise en considération des spécificités migratoires des sous-régions dans le continent africain en général et dans le pourtour méditerranéen en particulier.

En outre, nous accordons de l'importance aux discussions en cours sur la réforme du budget de notre organisation, réforme qui tarde malheureusement à se concrétiser. C'est pour cette raison que cette délégation a été parmi les pays initiateurs du groupe informel constitué pour traiter de cette question et qui a donné lieu par la suite à la constitution du Groupe du Travail sous vos auspices M. le Président et dont nous saluons les efforts. Nous demeurons convaincus que ce groupe constitue le cadre approprié pour faire avancer le débat et rapprocher les points de vues sur cette question et produire une réforme qui renforcera la capacités de fourniture de services de l'Organisation.

S'agissant de l'examen de la stratégie de l'OIM, nous considérons que le document de Stratégie demeure la feuille de route idoine pour guider la politique et l'action de notre organisation.

Nous sommes satisfaits des résultats des discussions au sein du 7^{ème} CPPF et des discussions qui l'ont suivies et qui ont confirmé, de manière claire, la pertinence des 12 points énumérés dans le document de la Stratégie, en annexe de la résolution 1150 du 7 juin 2007.

Je vous remercie Monsieur le Président.